

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2024

### LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juillet 2024.
2	Autorisation donnée au Directeur Général à signer le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement de préfiguration de <b>CRIEL-SUR-MER (76)</b> , et les avenants et conventions pour pourront en découler.
3	Autorisation donnée au Directeur Général à engager à titre expérimental un dispositif dédié aux communes déficitaires en logement social sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (76).
4	À la demande la Commune de <b>DIVES-SUR-MER (14)</b> , acquisition de la parcelle cadastrée AI 6, sise sur le territoire communal. Opération OPE2024132 - 14 – DIVES-SUR-MER « RUE DU GENERAL DE GAULLE »
5	À la demande la Commune de <b>VERSON (14)</b> , acquisition de la parcelle cadastrée AH 212, sise sur le territoire communal. Opération OPE2024131 - 14 – VERSON « 12 RUE DE L'EGLISE / RESIDENCE SENIORS »
6	À la demande la Communauté Urbaine de Caen la Mer, acquisition des parcelles cadastrées AC 57, AC 58, AC 177, AC 207, AC 209, AC 211, AC 593, AC 595, AC 598, AC 600p, AC 663p, AC 606, AC 611p, AC 666, AC 668, et AC 662, sises sur le territoire communal de <b>EPRON (14)</b> . Opération OPE2024154 – 14 - CLM « EPRON / LE PRENEREY / EXTENSION GANIL »
7	À la demande la Commune de <b>MAROMME (76)</b> , acquisition des parcelles cadastrées AL 783, AL 785, AL 39, AL 40, AL 41, AL 42, AL 43, AL 44, AL 45, AL 46, AL 47, AL 48, AL 49, AL 50, AL 51, AL 52, AL 53, AL 54, AL 55, AL 56, AL 57, AL 58, AL 59, et AL 60 sises sur le territoire communal. Opération OPE2024134 – 76 – MAROMME « RUE DE VERDUN / MAROMME DURABLE »
8	À la demande du Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime, acquisition de la parcelle cadastrée AY 4, sise sur le territoire communal de <b>FÉCAMP (76)</b> . Opération OPE2024143 - 76 - SMPSM « FECAMP / RUE DU PRECIEUX SANG / FRICHES PORTUAIRES »
9	À la demande la Commune de <b>VARENDEVILLE-SUR-MER (76)</b> , acquisition de la parcelle cadastrée AH 287, sise sur le territoire communal. Opération OPE2024138 - 76 – VARENDEVILLE SUR MER « ROUTE DE DIEPPE »
10	À la demande la Communauté de communes Caux-Austreberthe, acquisition de la parcelle cadastrée BH 377, sise sur le territoire communal de <b>BARENTIN (76)</b> . Opération OPE2024145 - 76 - CC CAUX AUSTREBERTHE « BARENTIN / ALLEE DES VERGERS / LUCIBEL »
11	À la demande la Commune de <b>CARPIQUET (14)</b> , acquisition de la parcelle cadastrée BI 122, sise sur le territoire communal, en extension du périmètre de l'opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE », majoration de l'enveloppe projet et approbation de la caducité de la convention de réserve foncière en date du 13 décembre 2013, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière. Opération 926835 - 14 – CARPIQUET « REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE »

12	<p>À la demande la Commune de <b>DIVES-SUR-MER (14)</b>, acquisition de la parcelle cadastrée AP 107, sise sur le territoire communal, en extension du périmètre de l'opération OPE2024001 - 14 – DIVES-SUR-MER « RUE DU MARCHE », majoration de l'enveloppe projet et approbation de la caducité de la convention de réserve foncière en date du 13 février 2024, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération OPE2024001 - 14 – DIVES-SUR-MER « RUE DU MARCHE »</p>
13	<p>À la demande la Commune de <b>BOIS-GUILLAUME (76)</b>, acquisition des parcelles cadastrées AP 221 et 222, sises sur le territoire communal, en extension du périmètre de l'opération OPE2024067 - 76 – BOIS-GUILLAUME « RUE DE LA REPUBLIQUE / ROUTE DE NEUFCHATEL », et majoration de l'enveloppe projet.</p> <p>Opération OPE2024067 - 76 – BOIS-GUILLAUME « RUE DE LA REPUBLIQUE / ROUTE DE NEUFCHATEL »</p>
14	<p>À la demande de la Communauté d'agglomération du Cotentin, acquisition de la parcelle cadastrée AH 411p, sise sur le territoire communal de <b>CHERBOURG-EN-COTENTIN (50)</b> et transfert de l'opération OPE2024148 - 50 - CAC – « CHERBOURG-EN-COTENTIN / SITE AFPA » de la Ville à la Communauté d'agglomération du Cotentin.</p> <p>Opération OPE2024148 - 50 - CAC - "CHERBOURG-EN-COTENTIN / SITE AFPA»</p>
15	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>ARNIERES-SUR-ITON (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans fixant la nouvelle date d'échéance au 30 août 2026, pour les parcelles cadastrées AB 78 et AB 79, sises sur le territoire communal.</p> <p>Caducité de la convention de réserve foncière en date du 7 mars 2019, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération 903086 – ARNIERES SUR ITON « CENTRE BOURG »</p>
16	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté de Communes du Vexin Normand, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 13 septembre 2026, pour les parcelles cadastrées ZL 203, ZL 204, ZL 205, ZL 206, ZL 207, ZL 208, ZL 209, ZL 210, ZL 211, ZL 212, ZL 213, ZL 214, ZL 215, ZL 216 (lots a et b), ZL 217 et ZL 218, sises sur le territoire communal de <b>ETREPAGNY (27)</b>.</p> <p>Caducité de la convention de réserve foncière en date du 24 septembre 2018, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération 923629 – CDC – ETREPAGNY « EXTENSION ZAE PORTE ROUGE »</p>
17	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>GISORS (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 19 décembre 2026, pour les parcelles cadastrées AB 904 et AB 905 sises sur le territoire communal.</p> <p>Caducité de la convention de réserve foncière en date du 10 décembre 2019, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération 923808 – 27 – GISORS « ENTREE DE VILLE »</p>
18	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY (14)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 18 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 27 juin 2026, pour la parcelle cadastrée AE 198 sise sur le territoire communal.</p> <p>Caducité de la convention de réserve foncière en date du 7 juillet 2017, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération 927325 – 14 – SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY « AVENUE LEONARD GILLES »</p>

19	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>BRIONNE (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 16 novembre 2026, pour la parcelle AE 323 et les lots 93-6, 93-10, 93-11, 93-12, 93-13, 93-14, 93-15, 93-16, 93-17, 93-18 de la parcelle cadastrée AE 324 sis sur le territoire communal.</p> <p>Caducité de la convention de réserve foncière en date du 6 octobre 2016, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la convention d'intervention à compter de la signature de cette dernière.</p> <p>Opération 943049 – 27 – BRIONNE « HABITAT ET ACTIVITES »</p>
20	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 10 avril 2025, pour la parcelle cadastrée AY 557 sise sur le territoire communal de <b>LOUVIERS (27)</b>.</p> <p>Opération 924117 – 27 – LOUVIERS « THOREL »</p>
21	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SAINT-ANDRE-DE-L'EURE (27)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 1 an, fixant la nouvelle date d'échéance au 13 décembre 2025, pour les parcelles cadastrées AM 57 et AM 60 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 924709 – 27 – SAINT-ANDRE-DE-L'EURE « LOGEMENTS COLLECTIFS »</p>
22	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 5 mois et 7 jours, fixant la nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2024, pour les parcelles cadastrées AM 109, 393, 396, 397, 398, 421 et 422 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 900210 – 76 – FRANQUEVILLE-ST-PIERRE « RESIDENCE PERSONNES AGEES ET LOGEMENTS »</p>
23	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 2 octobre 2026, pour la parcelle cadastrée GC 11 sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b>.</p> <p>Opération 921035 – 76 – CU LE HAVRE : LE HAVRE – ORI</p>
24	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de rachat de 1 an, fixant la nouvelle date d'échéance au 29 novembre 2025, pour les parcelles cadastrées XD 180, XD 207, XD 208 et XD 209 sises sur le territoire communal de <b>SAINTE-ADRESSE (76)</b>.</p> <p>Opération 902032 – 76 – CU LE HAVRE « STE-ADRESSE MARINE MARCHANDE »</p>
25	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 5 mois et 7 jours, fixant la nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2024, pour la parcelle cadastrée AS 94 sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960000 - 76 - DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »</p>
26	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 3 ans avec alignement des échéances sur l'échéance de la parcelle AS 56, fixant la nouvelle date d'échéance au 19 décembre 2027, pour les parcelles cadastrées AS n°12, AS 56, AS 99 (lots 1, 5 et 11) sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960000 - 76 - DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »</p>
27	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>DIEPPE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans et 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 28 mars 2027, pour la parcelle cadastrée AP 169 sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 960542 - 76 - DIEPPE « OPAH RU RUE JEAN ANTOINE BELLE TESTE »</p>

28	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>MONTIVILLIERS (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 15 mois et 14 jours, fixant la nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2025, pour les parcelles cadastrées AN 212 (lots 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10 et 11), AN 210 (lot 1), AN 696 et AN 1020, sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 920200 – 76 – MONTIVILLIERS « LES HALLETTES »</p>
29	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b>, pour un changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 30 décembre 2028, pour les parcelles cadastrées KW 207 et KW 217, sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 900110 – ROUEN « ZAC LUCILINE » « Grande Opération d'Aménagement »</p>
30	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b>, pour un changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 18 décembre 2029, pour les parcelles cadastrées KW 202, KW 204, KW 205, KW 214, KW 216 et KW 460, sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 900110 – ROUEN « ZAC LUCILINE » « Grande Opération d'Aménagement »</p>
31	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b>, pour un changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 19 juin 2029, pour la parcelle cadastrée IT 436, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 900117 – 76 - ROUEN « RONDEAUX LIBERATION »</p>
32	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>JUVIGNY-LES-VALLEES (50)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 14 février 2025, pour la parcelle cadastrée AB 258, sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération 980514 – 50 – JUVIGNY-LES-VALLEES « MAINTIEN DE LA PHARMACIE »</p>
33	<p>Programme friches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du 12<sup>ème</sup> programme friches</li> <li>• Autorisation donnée du Directeur Général à signer les documents dans le cadre du Fonds Vert permettant d'optimiser le plan de financement.</li> </ul>
34	<p>Dispositif d'abaissement de charges foncières : opération « Route de Paris » à <b>FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE (76)</b>.</p>
35	<p>Dispositif d'abaissement de charges foncières : opération « 21 rue de Démouville » à <b>CUVERVILLE (14)</b>.</p>
36	<p>Dans le cadre de l'opération « Centralité Châtelet » à <b>ROUEN (76)</b>, nouveau protocole d'accord transactionnel au profit de la SARL WAHAB.</p> <p>Opération 900128 – 76 – ROUEN « CENTRALITE CHÂTELET-DPU »</p>

37	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions EPF/Région 2017-2021 et 2022-2026, signature d'avenants :</p> <p>→ Afin d'ajuster le plan de financement avec intégration d'un 4<sup>ème</sup> financeur pour les opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Evers » à Epouville</li> <li>• « Fleurus » au Havre</li> <li>• « Sonen » à Fleury-sur-Orne</li> <li>• « Volvo » à Rouen</li> <li>• « SLIC » à Gruchet-le-Valasse</li> <li>• « Orgachim » à Oissel</li> <li>• « Dollemard » au Havre</li> </ul> <p>→ Afin d'intégrer le rescrit en matière d'assiette TVA pour les opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « 4 bâtiments » à Rouen</li> <li>• « SCI Hoche » à Rouen</li> <li>• « SRDA » à Rouen</li> </ul>
38-1	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2021013 – 76 – COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE « LA MOUTARDIERE », sise sur le territoire communal d' <b>YVETOT (76)</b> .
38-2	Signature d'une Convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » sise sur les territoires communaux de <b>VAL-DE-REUIL (27)</b> et <b>PORTE DE SEINE (27)</b> .
38-3	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 924637 – 27 – GISORS « QUARTIER DE GARE ET ENTREE DE VILLE EST » sise sur le territoire communal de <b>GISORS (27)</b> .
38-4	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération OPE2023007 – 76 – LE HAVRE « ILOT LAMARTINE », sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b> .
38-5	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 924671 – 76 – CU LHSM « 40 BOULEVARD JULES DURAND », sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b> .
38-6	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 900110 – 76 – ROUEN « ZAC LUCILINE », sise sur le territoire communal de <b>ROUEN (76)</b> .
38-7	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 900261 – 76 – METROPOLE ROUEN NORMANDIE « ROUEN ILOT NETIEN », sise sur le territoire communal de <b>ROUEN (76)</b> .
38-8	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 900105 – 76 – ROUEN « GRAMMONT SABLIERE », sise sur le territoire communal de <b>ROUEN (76)</b> .
38-9	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 924626 – 76 – ROUEN « QUARTIER OUEST », sise sur le territoire communal de <b>ROUEN (76)</b> .
38-10	Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 960000 – 76 – DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD », sise sur le territoire communal de <b>DIEPPE (76)</b> .
38-11	Signature d'une Convention d'Intervention sur le périmètre pris en charge de l'opération 924621 – 76 – DIEPPE « TERRAIN DERYCKE-LABBE », sise sur le territoire communal de <b>DIEPPE (76)</b> .
39-1	Délégation de pouvoirs du Directeur Général
39-2	Délégation de pouvoirs du Directeur Général Adjoint
40	Convention de forfait de salariés de l'EPF : mise en œuvre d'une indemnité forfait jour représentant 5 % du salaire brut mensuel de base des salariés relevant du régime du forfait jours.
41	Désignation des représentants de l'EPF dans les instances de l'AURH.